

À Gap, deux « maraudeurs solidaires » haut-alpins condamnés

10 janvier 2019

Ce jeudi 10 janvier 2018, le tribunal correctionnel de Gap se penchait sur le cas de deux maraudeurs, poursuivis pour « aide à l'entrée irrégulière d'un étranger » en France. Tous deux ont été condamnés à des peines de trois et quatre mois de prison avec sursis. Ils ont fait appel.

« Nouveau jour de deuil pour nos droits et nos valeurs, a réagi sur sa page Facebook, le collectif [Tous Migrants](#). Le verdict de Pierre et Kevin est tombé, aussi inique que celui des sept premiers maraudeurs solidaires : respectivement trois et quatre mois avec sursis... alors que le procureur n'avait pas envoyé le dossier à l'avocate de Kevin avant l'audience, que le reportage TV tourné précisément le jour des faits reprochés à Pierre n'a pas été visionné... bref, nouveau déni de droits, nouvelle violence institutionnelle... Ils n'ont donc pas compris combien l'injustice est puissante force de mobilisation ??? »

- **Sources** : [Le Dauphiné](#) et [Tous migrants](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Brèves](#) >

- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/A-Gap-les-deux-maraudeurs-haut-alpins-condamnes>